

BULLETIN
INTERNATIONAL
DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

(Du 10 mars 1921)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge fondé à Genève en 1863 et consacré par des décisions des Conférences internationales des Sociétés de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse.

ART. 2. — Cette association a son siège à Genève, est organisée corporativement et possède la personnalité civile en conformité des dispositions du Code civil.

ART. 3. — Le Comité international de la Croix-Rouge a pour but : de travailler au maintien et au développement des rapports des Comités centraux entre eux ; de servir d'organe central et d'intermédiaire entre ceux-ci : de maintenir les principes fondamentaux et uniformes qui sont la base de l'institution de la Croix-Rouge à savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des membres qui la composent ; d'entreprendre, de provoquer et de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre, de la maladie et des calamités civiles ; de s'occuper en un mot de tout ce qui concerne les relations internationales entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine de l'œuvre de secours aux blessés de la guerre et aux malades, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

ART. 6. — Le Comité international est engagé par la signature collective de deux de ses membres dont un au moins doit appartenir au Bureau.

En vertu de ses statuts le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile, qui lui permet de recevoir légalement des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

*Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,
la somme de
legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.*

(lieu, date et signature).

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Compte de chèques postaux en Suisse n° I. 928.

Comité International

Publication.

Douzième Conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à Genève du 7 au 10 octobre 1925, Compte rendu. — Genève (impr. *Tribune de Genève*), 1926. In-4 (31 × 24), v-223 p., 33 pl.

Le compte rendu de la XII^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge vient de paraître dans le même format et avec la même disposition typographique que le compte rendu des Conférences précédentes. Il est divisé en six sections.

1^{re} section : correspondance préliminaire, comprenant les diverses circulaires préparatoires, liste des délégués et invités, composition du bureau et des commissions.

2^{me} section : procès-verbaux de la Commission spéciale des délégués.

3^{me} section : procès-verbaux des séances plénières.

4^{me} section : résolutions et vœux votés par la Conférence.

La 5^{me} section, après une brève chronique de la Conférence, est consacrée à l'exposition internationale de matériel sanitaire qui s'est tenue du 7 au 14 octobre à l'occasion de la Conférence. Une revue rapide des stands et le catalogue de l'exposition tiennent une dizaine de pages, mais c'est dans les 32 planches disséminées d'un bout à l'autre du volume que revit surtout cette importante exposition qui prélude en quelque sorte au concours de standardisation de matériel sanitaire qui doit se tenir en automne 1926 et aux concours plus généraux qui auront lieu en 1927 et 1928. Un tirage à part de ces planches et de ce texte, précédé d'une préface du D^r A. Reverdin, membre du Comité international de la Croix-

Comité International

Rouge, va sortir de presse incessamment. Tiré à 100 exemplaires, il sera réservé aux seuls souscripteurs.

La 6^{me} section : bibliographies et annexes, contient l'analyse détaillée des rapports présentés à la XII^{me} Conférence, le procès-verbal de la séance tenue à l'Athénée le jeudi 8 octobre, à 16 h., de la Commission des experts pour l'immunisation des avions sanitaires, la proposition de M. Paulet (Pérou) relative à l'institution d'une « Semaine internationale de la Croix-Rouge » au profit des finances du Comité international de la Croix-Rouge (séance du 10 octobre 1925), la carte d'identité italo-américaine (avec fac-similé). On sait que cette carte, due à l'initiative du sénateur Ciruolo, est le prototype du carnet d'identité décidé par la XII^{me} Conférence et qui a fait l'objet de la 259^{me} circulaire ¹.

Les index habituels, index alphabétique et index des noms complètent ce volume qui dès à présent est à la disposition des Sociétés nationales et des gouvernements qui en feraient la commande.

Australie

Assemblée générale annuelle de la Croix-Rouge australienne ².

Sur l'invitation de S. E. Lady Stonehaven, l'assemblée annuelle de la Croix-Rouge australienne a eu lieu dans la maison du Gouvernement fédéral, à Melbourne, le mercredi 20 janvier 1926. M. O. Morrice Williams, O.B.E., président du Comité exécutif et financier, souhaita la bienvenue à Lady Stonehaven. Celle-ci remercia la Croix-Rouge australienne de son accueil, puis prononça un

¹ Voy. *Bulletin international*, mai 1926, p. 369.

² Voy. *Australian Red Cross Quarterly*, février 1926.